



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

13 septembre 2006

Par l'équipe du Collectif

Numéro 245

Projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

Nous participons, nous donnons notre "avis"!

Le 21 juin dernier, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne, rendait public le projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles et donnait un délai de 90 jours pour présenter des avis. La date limite est donc lundi le 18 septembre 2006 pour faire parvenir des commentaires qui pourraient convaincre la ministre d'apporter des changements.

Depuis cette annonce, le Collectif n'a pas chômé : un comité de travail a été mis sur pied pour faire l'analyse du projet de règlement. Il s'est réuni à trois reprises pour analyser ce projet assez difficile à comprendre, en gardant à l'esprit la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Tout au long de l'été, nous sommes restés en contact avec le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) qui n'a pas chômé lui non plus. Des documents d'analyse produit par Jean-Yves Desgagnés à la demande du FCPASQ nous ont été d'une très grande utilité. La préparation pour les séances d'information technique du ministère, tenues le 29 août 2006 à Québec et les 30 août et 6 septembre 2006 à Montréal, a également été faite avec le FCPASQ. Ces séances ont permis de clarifier certains articles et d'identifier les éléments positifs et ceux qui contribuent à appauvrir davantage. Nous en avons également profité pour mettre en évidence certaines de nos demandes qui auraient pu se retrouver dans le projet de règlement.

**Date limite
pour présenter
des avis:
18 septembre**

Notre avis est maintenant rédigé et déposé sur notre site internet. Vous trouverez également sur notre site une version brève de l'avis que vous pourrez utiliser à votre façon pour faire connaître votre opinion au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Si vous avez déposé un mémoire à la Commission parlementaire concernant la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, joignez-le à votre avis, histoire de rappeler que votre position face au Projet de règlement découle de celle que vous aviez face à la Loi 57. Plus nous serons nombreux à faire connaître notre position au ministère, plus nous aurons de chance de l'influencer. Après entente avec le FCPASQ, nous vous demandons de faire parvenir une copie de votre avis sur le projet de règlement, sans le mémoire, au Collectif. Cela nous permettra de mesurer l'ampleur des réactions.

L'adresse pour faire parvenir vos avis est la suivante : Madame Michelle Courchesne, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 425 rue St-Amable 4^e étage, Québec (Qc), G1R 4Z1.

De plus, vous pouvez en envoyer une copie à votre député et à l'Opposition officielle : Monsieur Nicolas Girard, Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale, Hôtel du parlement, 1045 rue des Parlementaires, 2^e étage Bureau 2.38, Québec (Qc), G1A 1A4. Télécopieur : (418) 646-6640.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040/ Télécopieur: (418) 525-0740

www.pauvrete.qc.ca